La force d'un Réseau National

70 cabinets en France pour mieux vous servir

exim
DIAGNOSTICS
CONTRÔLES
MESURES

www.exim-expertises.fr

Recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés bitumineux

exim
DIAGNOSTICS
CONTRÔLES
MESURES

Recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés bitumineux

Lors de tous travaux de maintenance sur routes, le donneur d'ordre doit caractériser les enrobés concernés afin de s'assurer de l'absence d'amiante et/ou d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), conformément aux recommandations édictées par le Comité de Pilotage national « Travaux Routiers - Risques Professionnels »,

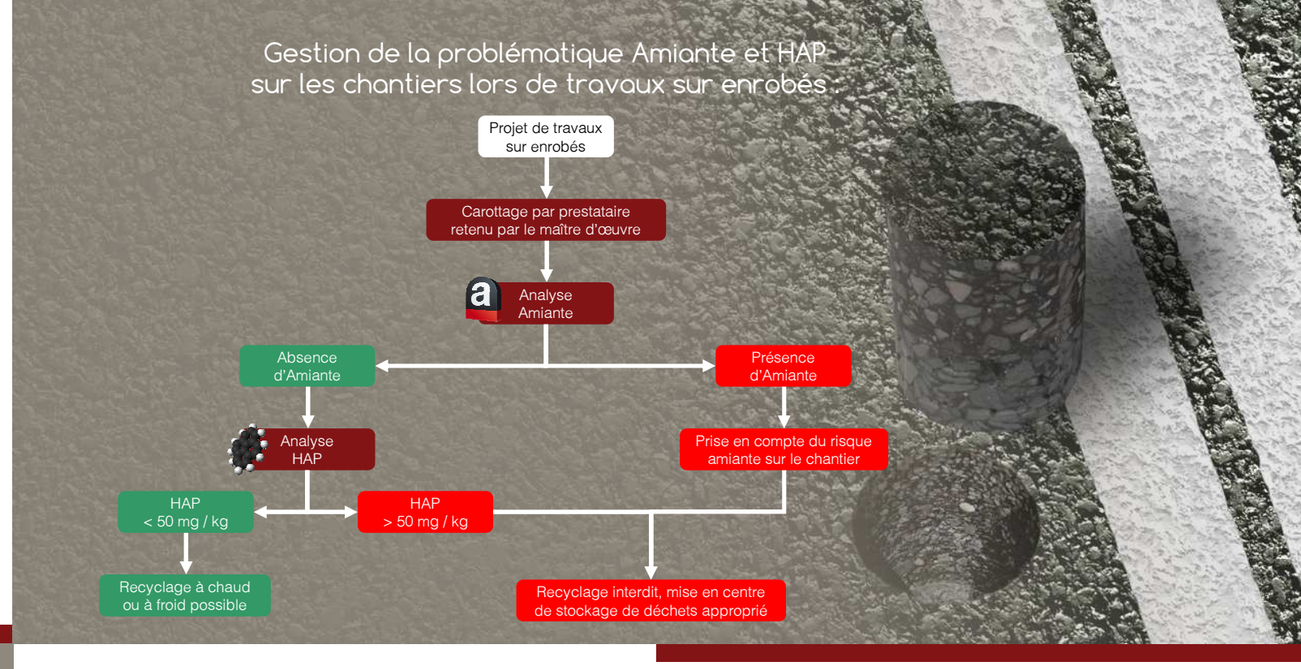

Prélèvement et Analyse des enrobés routiers

Pour vous permettre de prendre en compte les risques liés à l'amiante ou aux HAP et de connaître vos contraintes de recyclage de vos enrobés ou de traitement de vos déchets de chantiers, EX'IM, spécialiste des repérages avant travaux réalise tous vos prélèvements par carottage et confie leur analyse à un laboratoire agréé COFFRAC.

Notre mode opératoire permet si nécessaire l'analyse sur plusieurs couches et la recherche de la présence d'amiante ou de HAP.

Pourquoi ce repérage ?

Pour faire face aux risques pour la santé des travailleurs intervenant sur les chantiers routiers, le Comité de Pilotage national "*Travaux Routiers - Risques Professionnels*" a publié en 2013 un Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux qui recommande d'effectuer des investigations préalables aux travaux de rabotage, démolition, recyclage et réutilisation d'enrobés bitumineux pour déterminer l'absence ou la présence d'amiante ou de HAP en forte teneur.

L'amiante et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont des substances reconnues cancérigènes présentes dans certains enrobés routiers.

Jusqu'au début des années 90, certains enrobés contenaient des fibres d'amiante. Par ailleurs, des HAP étaient utilisés comme liants d'enduisage ou de couche d'accrochage.

Par ailleurs, des HAP étaient utilisés comme liants d'enduisage ou de couche d'accrochage. Leur présence à une teneur élevée limite la réutilisation des agrégats d'enrobés en recyclage à chaud dans des enrobés. Le goudron, provenant de la distillation de la houille, a été utilisé dans les enrobés jusqu'en 1993, alors que le bitume, provenant de celle du pétrole, a été utilisé jusqu'en 2005. Du fait du recyclage fréquent d'anciens enrobés, beaucoup de routes ou parkings peuvent encore contenir de l' amiante ou des HAP.

Quelles conséquences en cas de présence d'amiante ou de HAP ?

En cas de présence d'amiante, le personnel intervenant doit prendre toutes les dispositions de protections nécessaires (EPI, formation aux risques amiante, contrôle d'empoussièrement,…). L'enrobé enlevé ne peut être recyclé et doit être stocké en centre d'enfouissement adéquat. Dans le cas où une teneur en HAP supérieure à 50mg/kg d'agrégats d'enrobés est détectée, le recyclage à chaud de ces matériaux est à exclure.

Nature des investigations

La stratégie de prélèvement par carottage dépend de plusieurs facteurs en fonction desquels le nombre de carottes réalisées, leur profondeur ainsi que le nombre de couches d'enrobés analysées varient.

Les facteurs à prendre en compte sont les suivants :

- le type de travaux : interventions ponctuelles, travaux de démolition ou travaux de rabotage.
- la longueur de chaussée touchée par ces travaux (il est recommandé de réaliser *a minima* un prélèvement tous les 200m de voie ou de chaussée).
- la profondeur des travaux à réaliser.
- l'homogénéité de la chaussée.

Présence d'actinolite dans les enrobés routiers

L'amiante contenue dans les enrobés routiers provient essentiellement de fibres ajoutées lors de son processus de fabrication.

Cependant, il est possible que des fibres d'actinolite, roche naturelle dont l'une des variétés peut s'avérer amiantifère, soient présentes naturellement dans les granulats. Ainsi, un enrobé peut contenir des fibres d'amiante sans aucun ajout volontaire dans sa composition.

EX'IM Protège vos chantiers

EXIM protège vos chantiers de travaux sur enrobés routiers en respectant des modes opératoires précis :

- la planification et la préparation du chantier.
- la prise en compte des EPI (Equipements de Protection Individuelle).
- la sécurisation du chantier par des équipements appropriés comme les gilets, les kits de balisage pour véhicule, la signalisation temporaire lumineuse, les panneaux et cônes de signalisation…).
- la réalisation des carottages routiers.
- le repli du chantier.
- la mise en déchetterie spécialisée des EPI et des déchets et leur traçabilité.